



PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU BUREAU EXECUTIF du 10 avril 2020

Présents :

Président : Christian Palierno
Jacques Barraud ; Sophie Bodin ; Anne Boileau Demaret ; Patrick Cannet ; Jean-Luc Guillot ;
Françoise Lapicque ; Eric Le Deuc ; Patrick Lustremant ; Michel Martin ; Jacques Ray ; Kevin
Vanlioglu ; Marion Vayre ; Miguel Vicens.

Assistent :

Odile Perrier, Cheffe de cabinet
Paul de Keerle, Directeur général
Thomas Chevalier, Directeur général adjoint
Bernard Bousigue, DTN
Béatrice Palierno, DTN adjointe

Début à 17 heures

En raison de la crise sanitaire liée au Covid-19, la réunion du Bureau exécutif se tient en visioconférence.

La Secrétaire générale signale une modification dans l'ordre du jour, avec l'ajout de deux points : l'un financier (point 8), l'autre sur la campagne 2020 du projet sportif fédéral (point 10). Quelques précisions sur les modalités pour le déroulement sont apportées en complément du document envoyé par Odile Perrier, en particulier sur la prise de parole.

Point 1 – Informations du Président

Les actualités du Président sont entièrement liées à la crise sanitaire mondiale.

Le confinement a été décrété mais si les championnats (par équipes, individuels) ont été stoppés, voire supprimés, les contacts et les échanges continuent, notamment par visio-conférence.

La pandémie du Covid-19 a touché également les épreuves internationales avec le report des JO de Tokyo, des championnats du Monde de Corée du Sud, la suppression des CEJ. L'ITTF a annulé toutes épreuves jusqu'au 30 juin 2020. Les championnats du Monde vétérans prévus à Bordeaux sont reportés en 2021.

Cette crise sanitaire a des conséquences, d'abord sportives. La commission sportive fédérale étudie les possibilités de reprise de l'activité selon le déconfinement, et des propositions pour la reprise de la saison 2020-2021 en tenant compte du cas particulier du championnat Pro.

Des conséquences institutionnelles aussi. L'assemblée générale de la FFTT, prévue fin mai, devra être reportée, peut-être fin juin, si les conditions sanitaires le permettent. Le calendrier des assemblées générales électorales devra également en tenir compte.

Point 2 – Informations de la DTN

Informations générales :

L'encadrement technique reste en contact régulier avec les sportifs de haut-niveau. Matthias Cerlati, préparateur physique des équipes de France, a mis en place des séances de préparation physique collectives ainsi que des séances individualisées, des bilans hebdomadaires et des programmations pour la semaine suivante.

Des actions de communication permettent de suivre les athlètes en confinement.

Haut-niveau :

Une réflexion a été présentée au Comité technique par rapport au projet de performance fédéral :

- en messieurs, il confirme la proposition « pas de modification significative mais une recherche de flexibilité des structures ».
- en dames, le DTN préconise de maintenir et renforcer le pôle de Nancy et de lancer deux expérimentations d'individualisation de parcours.

Développement :

Le bilan de la CPO interviendra en juin. La suite dépendra des élections dans les fédérations.

Formation-emploi-recherche :

Des documents de la filière fédérale (+ vidéos sur les parcours de la performance) sont en cours de réalisation.

Il a été rappelé que la carte professionnelle est obligatoire pour les CTS et tous les cadres du secteur privé.

Marion Wolfer a été recrutée pour remplacer Estelle Londiche.

Actualités :

Le DTN a reçu de nouvelles directives de la Direction des sports concernant le recrutement des CTS qui désormais se fera après analyse des besoins exprimés par le DTN. Actuellement les besoins sont un cadre expert féminin sous contrat de préparation olympique et trois CTS pour doter les ligues sans CTS.

Point 3 – Covid-19 – Compétitions sportives

Miguel Vicens débute en transmettant l'avis des clubs Pro, qu'il a contactés, et leur accord pour déclarer la saison 2019-2020 blanche.

Les clubs de Rouen (Pro A messieurs) et de Chartres (Pro B messieurs), qui ont dominé le championnat jusqu'à l'arrêt des rencontres, souhaitent, à défaut de titre ou de montée, pouvoir communiquer sur leur première place. Il est envisagé de leur accorder le titre honorifique de « Champion d'automne ».

Jean-Luc Guillot présente les dispositions proposées par la commission sportive fédérale pour faire face aux conséquences du confinement et pour préparer la reprise de la saison 2020-2021 (voir annexe 1).

Décision :

Les membres du bureau exécutif valident, à l'unanimité, les dispositions de la commission sportive fédérale présentées dans la note de l'annexe 1, avec l'ajout de la précision : « Ces dispositions sont prises en fonction des éléments portés à la connaissance du Bureau exécutif à la date de la réunion et elles pourront être revues en fonction de l'évolution de la situation sanitaire. »

Concernant les organisations de la saison 2019-2020 supprimées, il a été proposé aux organisateurs de les reconduire, aux mêmes conditions, la saison prochaine.
Suite au report de certaines épreuves, un réajustement du calendrier 2020-2021 est nécessaire.

Point 4 – Modifications des règlements sportifs

Règlements sportifs – Titre II – Chapitre 1 – Article II.1.12.3 – Participation des féminines : ajout
Une dérogation peut être accordée par la commission sportive de l'échelon concerné pour autoriser les joueuses à participer au titre d'une même journée au championnat masculin et au championnat féminin avec les restrictions suivantes :

- les rencontres ne doivent pas être des rencontres de championnat national par équipes (masculin ou féminin) ;
- les rencontres ne doivent pas se dérouler à la même date.

*La dérogation se termine le 30 juin après l'élection de l'instance dirigeante du mandat suivant.
Cette dérogation est renouvelable.*

Décision :

Les membres du bureau exécutif adoptent, à l'unanimité, la modification de l'article II.1.12.3 des règlements sportifs.

Règlement administratif – Titre IV – Chapitre 2 – Article IV.203 – Coefficients affectés aux compétitions :

Changement du coefficient du critérium fédéral jeunes (N, R, D) pour l'ajuster au coefficient du critérium fédéral senior, à savoir 1,25.

Décision :

Les membres du bureau exécutif adoptent, à l'unanimité, la modification de l'article IV.203 du règlement administratif.

Règlements sportifs – Critérium fédéral

- Article III.113 – Forfaits : simplification et mise en cohérence du niveau de reprise la saison suivante pour un joueur exclu du critérium fédéral ou qui change de catégorie.
- Article III.202 – Qualification des joueurs : valoriser le résultat sur chaque tour du critérium fédéral ; augmentation du nombre de seniors dames retenues pour la nationale 1.
- Annexe 1 – Barème : ajustement suite aux modifications du nombre de joueurs sur les tableaux.

Décision :

Les membres du bureau exécutif adoptent, à l'unanimité, les modifications du règlement du critérium fédéral.

Point 5 – Etude sur le championnat féminin

A la demande du Conseil fédéral du 31/01/2020, le groupe chargé de mener une réflexion sur le développement de la pratique féminine a fait une étude sur l'impact financier et le subventionnement des clubs en fonction de leur participation au niveau national.

Jean-Luc Guillot en communique les résultats et annonce une prochaine réunion du groupe pour étudier des dispositions en vue d'une meilleure attractivité.

Point 6 – Modifications de règlements

La commission nationale des Statuts et règlements propose les modifications suivantes :

Règlement disciplinaire :

Les modifications des articles 5, 6 13, 14, 15, 19, 21 et 22 figurent toutes dans le décret 2017-1269 du 9 août 2017 et sont donc obligatoires.

La modification à l'article 10 changeant « sur demande motivée d'une commission » par « de sa propre initiative ou sur requête » est un choix qui simplifierait la saisine de l'Instance nationale de discipline ou de l'Instance régionale de discipline.

Décision :

Les membres du bureau exécutif approuvent, à l'unanimité, les modifications du règlement disciplinaire qui seront présentées, pour validation au Conseil fédéral, puis adoption à l'Assemblée générale.

Notion de défense de l'éthique :

A la demande du Conseil fédéral du 31/01/2020, la commission nationale des Statuts et règlements a été chargée de travailler sur un process juridique pour lutter contre les risques d'agressions sexuelles sur mineurs dans le sport.

Les modifications proposées dans les Statuts, le Règlement intérieur, le Règlement administratif et la Charte d'éthique et de déontologie font suite à la nécessité de faire paraître en clair la notion de défense de l'éthique.

En ce qui concerne l'article 24 de la Section IV du Titre III des Statuts, le ministère des sports sera questionné pour avoir l'assurance de pouvoir utiliser le terme « violences sexuelles » qui est l'expression générique des trois types d'agissements : atteintes, agressions et harcèlement.

Décision :

Les membres du bureau exécutif approuvent, à l'unanimité, les modifications des règlements faisant référence à la notion de défense de l'éthique qui seront présentées, pour validation au Conseil fédéral, puis adoption à l'Assemblée générale.

Règlement intérieur fédéral :

Pour faire suite à l'adoption, en Conseil fédéral du 31/01/2020, du dispositif d'attribution des subventions du projet sportif fédéral et aux conséquences des Etats généraux de janvier 2020, la commission nationale des Statuts et règlements propose la rédaction des articles suivants pour la création des nouvelles commissions ou conseils :

- Article II.517 – La commission fédérale d'évaluation des projets sportifs des instances décentralisées et des associations ;
- Article III.504 – La commission régionale d'évaluation des projets sportifs des comités départementaux et des associations ;
- Titre II – Chapitre 8 : Le conseil des présidents de ligue ;
- Titre III – Chapitre 6 : Le conseil des présidents de département ;
- Titre IV – Chapitre 5 – Article IV.501 : « ... une commission chargée du développement... »

Décision :

Les membres du bureau exécutif approuvent, à l'unanimité, ces nouveaux articles portés au Règlement intérieur fédéral, qui seront présentés, pour validation au Conseil fédéral, puis adoption à l'Assemblée générale.

Point 7 – Campagne Ping Tour 2020

N'étant pas en capacité de préparer la campagne 2020 du Ping Tour, Anne Boileau-Demaret informe les membres du bureau exécutif de son annulation.

Cette décision est aussi liée à l'annulation de toutes les compétitions du niveau national.

Point 8 – Point financier

Kevin Vanlioglu et Jacques Ray présentent les comptes de la fédération arrêtés au 31/12/2019. Les rigoureux efforts entrepris depuis 2017 ont été poursuivis en 2019 permettant un résultat excédentaire de 654 000 euros.

Une présentation sera effectuée aux membres du Conseil fédéral le 18 avril et, de façon détaillée lors d'une réunion suivante, à planifier, dédiée aux finances et notamment au budget 2021-2022, pour préparer l'Assemblée générale.

Le Président remercie les trésoriers pour leur travail qui a permis un redressement correct de la situation financière de la fédération.

Suite à la situation de crise de cette fin de saison, Jacques Ray lance un débat sur l'aide aux clubs qui pourrait être consentie par la fédération. Des pistes sont évoquées, ainsi que l'idée de mettre en place un fond de solidarité pour aider les comités et les ligues les plus impactés par cette crise. Le sujet sera évoqué en Conseil fédéral.

Point 9 – Point marketing

Partenariat Textiles équipes de France :

Le nouveau processus d'appel à la concurrence a permis de retenir l'offre de Victas, la proposition étant au-dessus du prix de réserve. Depuis, Paul De Keerle a travaillé avec Victas pour contractualiser l'offre qu'il présente aux membres du bureau exécutif, en attente de la validation par le Conseil fédéral.

Partenariat Balles :

Suite à l'appel à concurrence infructueux, deux sociétés ont souhaité une négociation de gré à gré. Donic, ayant fait la meilleure offre, a été retenu. Les balles fournies seront de la marque Nittaku.

Le contrat, validé en tous points avec Donic, sera soumis à l'approbation du Conseil fédéral.

Partenariats Tables, Raquettes, Sols :

- Tables : la date limite de dépôt des offres a été prolongée, suite au confinement, au 10 avril 2020. A ce jour, on enregistre 7 retraits de dossier.
- Raquettes : les 3 offres reçues n'étant pas conformes à l'appel à concurrence, celui-ci a été déclaré infructueux. Deux partenaires se sont montrés intéressés pour une négociation de gré à gré.
- Sol : le règlement de la consultation est prêt. L'appel à concurrence sera lancé prochainement.

Point 10 – Projet Sportif Fédéral – Campagne 2020

Béatrice Palierne, en charge du suivi du Projet sportif fédéral fait le point sur la phase opérationnelle de la campagne 2020 (17 mars au 15 avril).

OSIRIS

- Formations pour toutes les ligues : métropole et outre-mer
- Création des accès pour gestionnaires (référents) et consultants pour les membres des commissions régionales
- Diffusion de guides Compte Asso, OSIRIS de l'ANS

Accompagnement du PAD

- Conformité des commissions régionales et chartes
- Diffusion de l'enveloppe financière à chaque région sous le contrôle du trésorier adjoint
- Diffusion de la répartition par territoire aux ligues et aux départements
- Création de deux guides pour les clubs à disposition sur le site : Aide à la rédaction du Projet Associatif
- Création d'un guide pour les commissions régionales
- Grille d'évaluation standard optimisée, grilles de lecture et thématiques (Jeunes, développement durable)
- Une permanence d'accueil téléphonique et courriels avec les ligues.
- Lien soutenu avec l'ANS : anomalies plateforme OSIRIS, cas particuliers

Soutien auprès des ligues

- Visio avec toutes les ligues métropoles : informations « campagne », partage d'expériences, difficultés rencontrées
- Prise en charge d'un abonnement de 1 an : 160€

Etat des lieux au 10/04/2020

A ce jour, 252 dossiers sont en cours de saisie sur le Compteasso. Ces dossiers n'ont pas encore été transmis aux services instructeurs.

120 dossiers déposés par des clubs et des comités départementaux sont en cours d'instruction sur la plateforme Osiris. La fédération a reçu trois dossiers de ligue.

Les trois thèmes arrivant en tête dans les dossiers sont les jeunes, la santé et la féminisation.

Les services fédéraux sont remerciés pour la gestion de cette campagne 2020, effectuée en télétravail.

Point 11 – Informations générales

Pour permettre de poursuivre la recherche entamée sur les problématiques de hanche, la présidente du conseil scientifique, médical et de formation de l'INSEP, Patricia Thoreux (chef du service de chirurgie orthopédique Hôtel dieu de Paris), a proposé à la FFTT l'embauche d'un doctorant, sur trois ans, par le biais d'une convention CIFRE (ENSAM). Sophie Bodin, en charge du dossier, en expliquera le principe de financement, la recherche d'un doctorant étant décalée pour cause de confinement. Cette embauche sera soumise à l'accord du Conseil fédéral.

Françoise Lopicque évoque :

- le fonctionnement du siège fédéral en cette période de confinement : l'ensemble du personnel est en télétravail. Quatre entraîneurs et Marion Wolfer, qui vient d'intégrer la FFTT, ont été mis en chômage partiel. Une permanence au siège est tenue par Thomas Chevalier, Paul de Keerle et Odile Perrier ;
- le numéro 41 de Ping-Pong Mag, format électronique, sera offert à tous les licenciés. Le format papier du magazine dépendra des difficultés techniques à le réaliser ;
- un groupe de « coordination de crise » se réunit en visioconférence toutes les semaines ;
- la circulaire administrative 2020-2021 est en cours de réalisation ;
- les statistiques de licenciés sont positives : de date à date, elles présentent une avance par rapport à la saison dernière ;
- les dates de mutation sont maintenues, à savoir du 15 mai au 15 juin 2020 ;

- compte-tenu des difficultés à organiser des assemblées générales à ce jour, des dispositions dérogatoires seront accordées aux clubs souhaitant fusionner ;
- les séances de test du Spid2 se poursuivent.

Fin du Bureau exécutif à 21h00.

Françoise LAPICQUE
Secrétaire générale

Christian PALIERNE
Président

Décisions prises par le bureau exécutif du 10 avril 2020

Championnat par équipes (toutes divisions) sans possibilité de dérogation :

- Pas de classement des équipes dans la poule au titre de la phase 2 (championnat de deux phases) ou à l'issue des rencontres aller-retour (championnat d'une phase) ;
- Pas de montée en division supérieure ;
- Pas de descente en division inférieure ;
- Pas d'attribution de titre à l'issue de la phase 2 (championnat de deux phases) ou à l'issue des rencontres aller-retour (championnat d'une phase) ;
- Constitution des divisions pour la phase 1 de la saison 2020-2021 avec les équipes qualifiées pour la phase 2 de la saison 2019-2020, sous réserve qu'elles se réengagent au titre de la saison 2020-2021.

Championnat Pro (messieurs et dames)

- Attribution du titre honorifique de « champion d'automne de pro A messieurs » pour l'équipe SPO Rouen, équipe classée première à l'issue des rencontres aller ;
- Attribution du titre honorifique de « champion d'automne de pro B messieurs » pour l'équipe de C'Chartres TT, classée équipe première à l'issue des rencontres aller ;
- Attribution du titre honorifique de « champion d'automne de pro dames poule A » pour l'équipe de Saint Quentin TT, équipe classée première à l'issue des rencontres aller ;
- Attribution du titre honorifique de « champion d'automne de pro dames poule B » pour l'équipe de Metz TT, équipe classée première à l'issue des rencontres aller.

Championnat national par équipes (nationale 1 à nationale 3)

- Nouvelle constitution des poules de la phase 1 de la saison 2020-2021 à partir du classement à l'issue de la phase 1 de la saison 2019-2020 et en tenant compte des demandes des clubs (calendrier d'occupation des salles, concordances, ...) ;
- Places vacantes à la disposition de la commission sportive fédérale en cas de non réengagement ou de retrait.

Championnat par équipes (pré-nationales, régionales, pré-régionales et départementales)

Les poules de la phase 1 de la saison 2020-2021 peuvent (choix de la commission sportive de l'échelon considéré) :

- Soit être refaites sur le même principe que pour les divisions nationales ;
- Soit être identiques à celles de la phase 2 de la saison 2019-2020 ; dans ce cas, toutes les rencontres devront être jouées et la numérotation dans la poule pourra être adaptée.

Compétitions nationales prévues au calendrier 2019-2020 à compter du 17 mars 2020 (date de début du confinement)

- Annulations de toutes les épreuves ;
- Pas d'attribution de titre pour la saison 2019-2020 ;
- Remboursement des engagements des joueurs pour le championnat de France Vétérans ;

- Priorité aux organisateurs des compétitions annulées au titre de la saison 2019-2020 pour organiser la même compétition au titre de la saison 2020-2021 ;
- Priorité aux candidats des compétitions au titre de la saison 2020-2021 pour organiser la même compétition au titre de la saison 2021-2022 sous réserve de postuler à nouveau.

A titre d'information, les compétitions nationales annulées sont :

- du 11 au 13 avril 2020 : Championnat de France Vétérans à St Dié (Vosges, Grand Est) ;
- les 25 et 26 avril 2020 : Championnat de France Corpos à Angoulême (Charente, Nouvelle Aquitaine) ;
- du 8 au 10 mai : Championnat de France Minimes/Juniors à Espalion (Aveyron, Occitanie) ;
- les 9 et 10 mai : Coupe Nationale Vétérans à Valenciennes (Nord, Hauts de France) ;
- du 22 au 24 mai : Championnat de France benjamins/cadets à Alençon (Orne, Normandie) ;
- du 5 au 7 juin 2020 : Titres par équipes à Bourges (Cher, Centre Val de Loire) ;
- les 27 et 28 juin 2020 : Finales par classement au Creusot (Saône et Loire, Bourgogne Franche-Comté).

Tournois nationaux

- Les tournois nationaux prévus jusqu'au 30 juin 2020 sont annulés ; ils seront indiqués comme non homologués dans Spid
- les droits d'homologation seront rendus.

Critérium fédéral

- Le troisième tour est considéré comme le dernier tour de critérium fédéral de la saison 2019-2020 ;
- Les résultats et le classement à l'issue du troisième tour servent de référence aux différents échelons pour les montées pour le premier tour de la saison 2020-2021 et pour la qualification des joueurs pour le premier tour de critérium fédéral de la saison 2020-2021 ;
- Les engagements des joueurs pour le quatrième tour de nationale 1 sont remboursés.

Classement des joueurs

- Prise en compte de toutes les parties jouées depuis le 1^{er} janvier 2020 pour l'élaboration du classement au 1^{er} juillet 2020 ;
- Minimum de 10 parties au cours de la saison ramené à sept parties pour ne pas être reconnu en inactivité ;
- Date limite de saisie des parties pour la période 7 (mars 2020) reportée du 1^{er} avril 2020 au 15 avril 2020 ;
- Pas de saisie des parties pour les périodes 8 (avril 2020), 9 (mai 2020) et 10 (juin 2020) ;
- Classement officiel au 30 juin 2020 ;
- La dérive sera impactée à la baisse.

Dans le cas où le confinement serait levé à des dates différentes d'une région à l'autre, chaque instance, pour relancer l'activité pongiste dans les clubs et son territoire, pourra organiser des manifestations.

Ces décisions sont prises en fonction des éléments portés à la connaissance du Bureau exécutif à la date de la réunion et elles pourront être revues en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

**Pour le Bureau exécutif,
Christian PALIERNE
Président de la FFTT**